

AVIS PUBLIC RELATIF À LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES ET DES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée conformément à l'article 513 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), que le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 27 février 2023, la résolution n° **230227-07** ordonnant à la greffière de la Ville de Mascouche de vendre à l'enchère publique les immeubles ci-après désignés sur lesquels les taxes municipales et scolaires, les charges assimilées à la taxe foncière et les droits de mutation exigibles en juin 2022 et antérieurement n'ont pas été payés, en tout ou en partie. La vente aura lieu dans la salle du conseil située au 3038, chemin Sainte-Marie à Mascouche, le **mercredi 17 mai 2023 à 10 h**, en la manière prescrite par la Loi à moins que les taxes dues y compris les intérêts accumulés et les frais encourus pour la vente ne soient payés avant la vente.

Pour éviter la mise en vente d'un immeuble, le paiement total des taxes, intérêts et frais subséquents encourus doit être effectué avant l'heure prévue pour la vente.

CONDITIONS POUR ENCHÉRIR

1. Toute personne qui souhaite enchérir doit s'inscrire au préalable et est donc invitée à se présenter de 9 h à 10 h, aux date et endroit fixés pour la vente. Pour accélérer le processus d'inscription, il est recommandé de se préinscrire en ligne, et ce, en tout temps avant 15 h 30 le 16 mai 2023 sur le site Web de la Ville au : <https://mascouche.ca/preinscription>. Les personnes inscrites aux fichiers de la TPS et TVQ doivent fournir leurs numéros lors de l'inscription.
2. **La personne physique qui veut être admise à enchérir doit :**
 - 1° déclarer devant la personne faisant la vente, ses nom, prénom, qualité et résidence;
 - 2° présenter un document parmi les suivants qui prouve son identité et comporte sa photo :
 - a) Permis de conduire;
 - b) Carte d'assurance maladie;
 - c) Passeport.
 - 3° fournir sa procuration ou autre document habilitant prouvant son mandat, si elle veut enchérir pour et au nom d'une autre personne physique.
3. **De plus, la personne qui veut être admise à enchérir pour une personne morale doit :**
 - 1° présenter une copie de l'état de renseignements émis par le REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC;
 - 2° fournir une copie certifiée du document l'autorisant à enchérir pour et au nom de la personne morale (procuration, mandat, résolution, etc.).

MODE DE PAIEMENT

4. L'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication, en argent comptant, mandat-poste, traite bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Mascouche. Veuillez noter qu'il ne sera pas possible de payer par carte de crédit et qu'AUCUNE SORTIE NE SERA AUTORISÉE.
À défaut de paiement complet et immédiat, la personne procédant à la vente remet sans délai l'immeuble en vente.
5. La taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) s'appliquent aux adjudications, à l'exception d'une vente d'un immeuble d'habitation non neuf.
6. Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 531 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*).
7. Sous réserve dudit droit de retrait, l'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjudgé et peut en prendre possession sans, toutefois, pouvoir y enlever le bois ou les constructions pendant ladite année.
8. Advenant le cas où le montant de l'adjudication ne couvrirait pas les taxes et les frais dus sur l'immeuble vendu, les taxes et frais impayés restent dus de la part de l'adjudicataire. Par conséquent, les intérêts continueront de courir sur le montant impayé tant que l'adjudicataire n'aura pas payé le solde des arrérages.
9. Toute personne désirant acquérir un immeuble doit procéder à ses propres recherches sur les caractéristiques de cet immeuble. Aucun renseignement autre que ceux déjà indiqués dans cet avis ne sera donné le jour de la vente.

Liste des immeubles assujettis à la vente
AU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE L'ASSOMPTION

	Adresse de l'immeuble	Désignation de l'immeuble (Cadastré du Québec)	PROPRIÉTAIRE(S)
1.	785, montée Masson	5 051 346	785 Montée Masson inc.
2.	1728, rue Lauzon	2 022 275	9431-8425 Québec inc.
3.	449, place des Pluviers	4 896 121 (partie privative)	Fanel Aluc et Michèle-Ange Desire
4.	520, rue du Limousin	2 022 125	Jean-Louis Archambault
5.	avenue de la Gare	6 373 888 (partie privative)	Axcès Trigone Mascouche II S.E.C.
6.	2465, rue de Limoges	5 313 426	Mathieu Bourgeois
7.	2491, rue de Versailles	5 799 322 (partie privative)	Yoan Charette
8.	1325, rue de Valence	5 314 490	Thomas Deschamps et Pavla Charvatova
9.	810, rue des Trembles	2 023 638	Warner Dorvil et Roger Jr Dominique
10.	1054, avenue Garden	4 062 915	Luc Dubé
11.	rue des Pyrénées	5 716 366	Mélanie Dufour Charest
12.	2756, avenue du Bocage	5 053 277	Jessica Fitzpatrick
13.	947, rue du Bord de l'Eau	2 023 683	Nathalie Foster
14.	1483, avenue Rawlinson	2 023 016	Alexandre Gagniere et Charlemise Odiesse
15.	1112, rue de Charlesbourg	5 473 821	Alejandro Gomez Juarez et Teresa Pena Hernandez
16.	2780, croissant des Grives	5 053 460 (partie privative)	Martin Guimond
17.	1428, rue Lauzon	6 338 092	Hab-Sana inc.
18.	rue Lauzon	6 338 091	Hab-Sana inc.
19.	464, chemin des Anglais	2 023 889	Paul Harvey et Rosa Rodriguez
20.	chemin des Anglais	2 023 913	Paul Harvey et Rosa Rodriguez
21.	2840, rue des Mésanges	5 053 674	Daniela Hyacinthe
22.	309-2515, avenue de la Gare	5 195 551 (partie privative)	Luc Jacob
23.	1696, rue Pine	2 022 562	Naderge Jean-Baptiste
24.	141, rue de Boissy	4 892 503	Maxime Leblanc et Mélanie Bernard
25.	2887, chemin Saint-Henri	5 472 472	Gilles Lussier
26.	260, place de Cheverny	4 892 595	Clenda Marisol Magana Henriquez et James Marvin Nereus
27.	2031, avenue Pierre	5 716 061	Rolland-René Major et Susan Holly Acheson
28.	1526, avenue Louise	2 020 946	Cynthia Mamazza et Matthew-Peter Weber
29.	3010, rue Godbout	4 894 479	Marie Lynda Marcelin et Jephthe Guerrier
30.	2692, avenue Therrien	5 473 179	Mathieu Meunier
31.	1477, avenue Rawlinson	2 023 013	Antonio Moschetta
32.	2274, rue Bélanger	5 716 014	Giordano Oliva et Jessica Lee
33.	131-133, rue de Boissy	4 892 483	Sylvain Ouimet et Isabelle Bernatchez
34.	1395, boulevard Raymond	2 024 474	Julie Packwood et Daniel Bernard
35.	2441, avenue de la Gare	5 195 449 (partie privative)	Benchy Paul-Blanc
36.	1330, chemin Pincourt	2 024 635	Pincourt Country Club
37.	1386, rue des Cheviot	2 024 405	Éric Plamondon et Patricia Houle
38.	montée Masson	5 051 258	Nicholas Polyzos
39.	1412, avenue Saint-Jean	5 314 435	Frédéric Raymond
40.	3377-3379, rue de Richelieu	5 473 383	Francis St-Laurent
41.	2503, rue du Mans	5 313 891	Gérard St-Merant et Marie-Pierre Louis St-Merant
42.	2775, avenue Bourque	4 894 203	Samnang Tuy et Ngoc Mai Thanh Vo
43.	337, place de Villandry	4 895 861 (partie privative)	Maxime Valcourt
44.	2399-2401, rue de Camac	5 313 340	Carl Wilky et Carole Hottote

Donné à Mascouche, le 8 mars 2023 (1^{er} avis)

La greffière et directrice des services juridiques,

(s) *Nathalie Bohémier*

M^e Nathalie Bohémier

N.B. Les frais de cet avis sont à la charge des propriétaires concernés.